

# SCHEMA DIRECTEUR PETITE ENFANCE

2022-2026





# Sommaire

<b>I. Contexte démographique</b> .....	<b>6</b>
1) Dynamique démographique .....	6
Disparités infra-communales.....	6
2) Principales caractéristiques de la population.....	6
Structures familiales des foyers méridionaux.....	6
Effectifs des moins de 3 ans par quartier .....	7
3) Quelles évolutions démographiques ?.....	7
Solde naturel .....	7
Solde migratoire .....	7
Conclusion sur l'évolution démographique .....	8
4) Les transformations des structures familiales modifient les besoins en mode d'accueil.....	8
L'activité des femmes est l'un des facteurs déterminant les besoins en modes d'accueil.....	9
La scolarisation des enfants de 2 ans.....	9
Choix des parents pour la garde de leur enfant : .....	9
5) Le choix de l'accueil collectif comme premier choix de mode de garde des parents actifs.....	10
Taux d'équipement .....	10
<b>II. Présentation de l'offre</b> .....	<b>11</b>
L'existant : offres municipale, privée associative et privée .....	11
Accueil collectif.....	11
Accueil individuel.....	12
Analyse comparée des taux de couvertures.....	13
Synthèse de l'offre d'accueil petite enfance (tout mode d'accueil « formel » confondu) .....	14
Dispositifs (parentalité, RAM, LAEP, CEJ, PEdT.....)	14
2) Taux de couverture des structures d'accueil collectif municipales et associatives.....	15
Proportion de places financées par les villes en 2020 .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>III. Enjeux et Orientations</b> .....	<b>16</b>
<b>Enjeu 1</b> : Adapter l'offre aux évolutions des demandes.....	16
<b>Orientation 1</b> : Améliorer la visibilité de l'offre et le maillage territorial .....	16
✓ Création d'un guide « Petite Enfance » .....	16
✓ Un lieu ressource repéré par les familles des 0-3 ans .....	16
✓ Formaliser un cadre réglementaire à l'attribution des places en crèches .....	16
✓ Faciliter l'accès en crèche pour les enfants issus des familles les plus défavorisées.....	17
✓ Rendre l'accueil individuel attractif .....	17
✓ Créer un réseau de partenaires publics / privés .....	17
<b>Orientation 2</b> : Développer et faire évoluer l'offre d'accueil petite enfance .....	18
✓ Travailler sur les recrutements .....	18
✓ Travailler sur les taux d'occupation des crèches .....	18

✓ Favoriser la création de places d'accueil collectif dans les quartiers les moins couverts .....	18
✓ Création de 41 places supplémentaires : Construction d'une nouvelle crèche au sein de la Maison des Habitants de la Glacière pour accueillir les 19 places des Petits Lutins + 41 nouvelles places.....	18
✓ Réhabilitation et Extension des multi-accueils Tom Pouce, Croqu'île, Badaboum et Les Ecureuils ..	19
✓ Un projet de halte-garderie itinérante pour favoriser l'accès aux modes d'accueil pour les publics les plus éloignés .....	19
✓ Développer le partenariat public-privé pour diversifier l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire tout en maîtrisant les coûts.....	19
✓ <b>Augmenter le nombre de places des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)</b> .....	20
<i>*Le nombre de créations de places en EAJE privés est susceptible d'augmenter avant 2026 .....</i>	20
✓ Créer un accueil mixte au sein de la crèche Badaboum et/ou au Service d'Accueil Familial La Farandole.....	21
<b>Enjeu 2</b> : Développer l'accompagnement à la parentalité .....	21
<b>Orientation 1</b> : Accompagner les familles dans leurs choix de mode d'accueil.....	21
✓ Un guichet unique de la petite enfance au sein de la Maison de la Petite Enfance comme lieu repéré par les familles des 0-3 ans.....	21
✓ Des réunions collectives et des entretiens individuels pour les parents et futurs parents.....	22
✓ Développer les actions du Relais Petite Enfance (RPE) (ancien Relais d'Assistantes Maternelle (RAM)) 22	
<b>Orientation 2</b> : Développer les lieux et les temps d'échanges entre professionnels et entre les professionnels et les familles.....	23
✓ Actions de la Mission Parentalité.....	23
✓ Les actions parentalité à la Maison de la Petite Enfance dans le cadre du REAAP .....	23
✓ Développer le partenariat entre les acteurs de la parentalité .....	23
✓ Multiplier les propositions d'instances participatives pour les familles .....	24
✓ Développer et faire rayonner le Lieu d'Accueil Enfant-Parent.....	24
<b>Enjeu 3</b> : Faciliter l'accessibilité des services d'accueil du jeune enfant à toutes les familles .....	24
<b>Orientation 1</b> : Accueillir tous les enfants dans leurs différences .....	24
✓ Améliorer les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap .....	24
✓ S'inscrire dans une démarche « Crèche inclusive » .....	25
✓ Développer les places d'insertion au sein des EAJE.....	25
✓ Des places réservées pour les publics prioritaires au sein des multi-accueils .....	25
✓ Une réflexion globale sur les aménagements des espaces pour favoriser les jeux pour les filles et les garçons .....	25
<b>Orientation 2</b> : Appréhender l'accueil d'urgence, l'accueil occasionnel et les demandes d'horaires atypiques .....	26
✓ Coordonner le traitement des demandes au sein du guichet Petite Enfance .....	26
✓ Etendre le réseau de partenaires pouvant accueillir en mode occasionnel ou d'urgence .....	26
✓ Créer des structures adaptées à la demande particulière des familles.....	26
<b>Enjeu 4</b> : Réduire l'impact environnemental des EAJE .....	26
<b>Orientation 1</b> : Adopter une démarche écologique au sein du service Petite Enfance .....	26
✓ Faciliter et poursuivre les pratiques existantes au sein des EAJE, aller plus loin .....	27

✓	S'appuyer sur les ressources, les partenaires de la ville et les initiatives.....	27
✓	Mettre en place une démarche d'harmonisation des achats alimentaires et s'inscrire dans le projet de ferme urbaine .....	27
✓	Mener une réflexion sur l'adhésion au label « écolo-crèche » .....	27
✓	Engager une démarche de végétalisation des jardins des crèches .....	27
	<b>Orientation 2</b> : Rendre cette démarche cohérente pour les équipes et les familles afin qu'elles se l'approprient.....	28
✓	Proposer aux familles des ateliers parents-enfants sur le thème du développement durable .....	28
✓	Inclure les enfants dans les démarches de développement durable .....	28
✓	Partager les expériences et les dupliquer sur chaque structure.....	28
	<b>Enjeu 5</b> : Développer l'offre culturelle pour les 0-3 ans et leurs familles .....	28
	<b>Orientation 1</b> : Favoriser l'accès à l'éveil artistique et culturel pour les 0-3 ans.....	28
✓	Organiser les temps forts de la petite enfance et en faire un rendez-vous pour les familles.....	28
✓	Favoriser les propositions culturelles au sein des structures et faire de la Maison de la Petite Enfance un lieu privilégié pouvant accueillir des résidences d'artistes .....	29
	<b>Orientation 2</b> : Utiliser l'outil culturel comme vecteur de lien social.....	29
✓	Tisser un réseau de partenaires culturels et artistiques en s'appuyant sur les services culturels de la ville .....	29
✓	S'associer au service enfance pour participer à l'évènement « Arts du Viviers ».....	29
	<b>Annexes</b> .....	30
	Annexe 1 : Tableau des effectifs de la population en 2010 et 2015 par quartier (ABS 2019) .....	30
	Annexe 2 : Evolution totale de la population 2008 - 2013 par quartier (en %, Source RP2013).....	30
	Annexe 3 : Effectifs des moins de 3 ans par quartier (Source : ABS 2019) .....	31
	Annexe 4 : Chiffres clés petite enfance (source : ABS 2019) .....	31
	Annexe 5 : Evolution brut et moyenne de population totale et des moins de 3 ans entre 2010 et 2015 (source ABS 2019) .....	32
	Annexe 6 : Cartographie de l'offre d'accueil collective sur la ville de Mérignac (2019) .....	33
	Annexe 7 : Tableau de répartition de l'offre d'accueil collective par type de gestion (municipale, privée et associative) et par type d'EAJE (multi-accueil, micro-crèche et crèche d'entreprise).....	34
	Annexe 8 : Nombre d'enfants inscrits au 1 <sup>er</sup> décembre 2019 (année scolaire) dans les structures municipales et associatives .....	35

## I. Contexte démographique

### 1) Dynamique démographique

Le territoire de Mérignac est démographiquement dynamique et poursuit sa croissance à un rythme constant et quasi identique depuis 1999 (+0.7% de croissance moyenne annuelle), avec un gain de presque + 2 400 habitants sur les 5 dernières années.

Une croissance portée à la fois par le solde naturel (+0,4%/an) et le solde migratoire (+0,3%/an) : avec une baisse faible mais continue de son solde naturel (jeu des naissances et des décès), mais un solde migratoire (jeu des emménagements et des déménagements) en hausse témoignant de l'attractivité résidentielle de la ville.

En 50 ans, la population de Mérignac a plus que doublé pour atteindre plus de 70 813 habitants en 2018.

#### Disparités infra-communales

La ville de Mérignac est découpée en 10 quartiers. 2/3 de sa population se concentre sur 4 quartiers (le Centre-Ville, Capeyron, Bourran et La Glacière), correspondant au quart nord-est de la Ville.

L'augmentation de la population est répartie sur l'ensemble des quartiers de la Ville (sauf celui de Chemin Long qui stagne : - 0,16% en moyenne sur les 5 dernières années) avec une moyenne de +7,7% d'augmentation entre 2010 et 2015<sup>1</sup>.

Deux quartiers, Capeyron et Beaudésert, enregistrent une hausse un peu plus significative. Notamment, Capeyron concentre près de 40% de la croissance alors qu'il ne représente que 20% de la population mérignacaise, témoignant de l'expansion de ce quartier dans les dernières années<sup>2</sup>.

### 2) Principales caractéristiques de la population

Globalement, la population de Mérignac est assez familiale, 1/3 des ménages correspond à une famille avec enfants. D'après l'Institut Nationale des statistiques et des études économiques (INSEE), la ville de Mérignac compte 9 753 familles avec enfant(s) en 2015 : 18,6% sont des familles monoparentales (chiffre stable par rapport à 2010, soit 3 518 familles monoparentales) et on dénombre 5,9% de familles nombreuses (3 enfants et plus, soit 1 124 familles nombreuses).

L'ouest de la ville, sur les quartiers de Beutre et Beaudésert, est plus familial avec 46% de ménages-familles avec enfant(s). Alors que sur les quartiers du Burck et d'Arlac les familles avec enfants ne représentent respectivement que 25% et 26% du nombre de ménages.

#### Structures familiales des foyers mérignacais

Avec de très fortes disparités infra-communales : sur Bourran et le Burck, plus de 4 familles avec enfants sur 10 sont monoparentales, pour à peine 1 sur 5, soit moitié moins, sur Chemin long.

<sup>1</sup> [Annexe 1 : Tableau des effectifs de la population en 2010 et 2015 par quartier \(ABS 2019\)](#)

<sup>2</sup> [Annexe 2 : Evolution totale de la population 2008-2013 par quartier \(en %, Source RP2013\)](#)

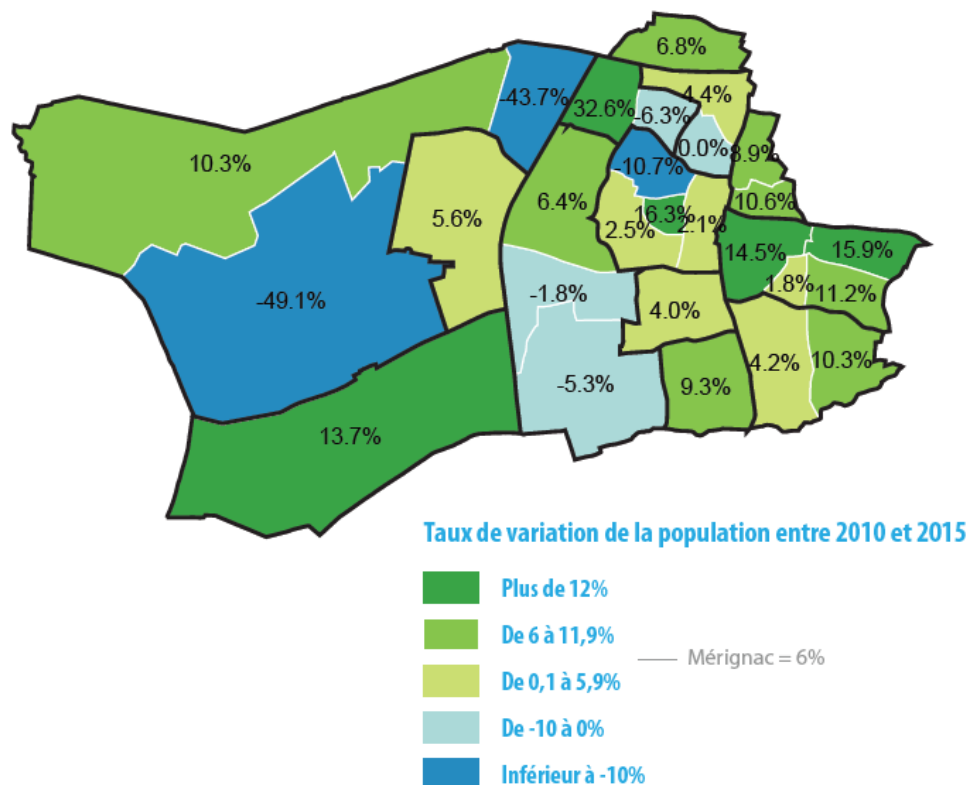
### Effectifs des moins de 3 ans par quartier

Les enfants de moins de 3 ans représentent 3,2%<sup>3</sup> de la population (2225 enfants). La ville de Mérignac, connaît une moyenne de 760 naissances par an sur la période 2007-2017. En 2015, 9% des enfants de moins de 3 ans de Mérignac sont considérés comme vulnérables (soit 190 enfants)<sup>4</sup>.

### 3) Quelles évolutions démographiques ?

#### Evolution de la population de la commune

Source : Insee, RP 2010-2015



### Solde naturel

Mérignac poursuit sa croissance démographique à un rythme soutenu, avec environ 900 habitants supplémentaires/an sur les 5 dernières années soit +1,3%/an en moyenne. Les 20-39 ans représentent 29,2% de la population mérignacaise.

Au 1er janvier 2015, les 2 230 enfants de moins de 3 ans de Mérignac (qui sont donc nés entre 2012 et 2014) sont moins nombreux que les naissances domiciliées observées sur la période 2012 - 2014 : soit -100 enfants.

### Solde migratoire

Avec 5900 personnes partantes dans l'année pour 6730 personnes nouvelles arrivées, Mérignac présente un solde migratoire positif.

La part des nouveaux arrivants de Mérignac atteint 26% chez les 20-24 ans. Les arrivées de couples sans enfants et de familles monoparentales sont plus nombreuses que les départs. Les arrivées de couples parentaux sont légèrement moins nombreuses que les départs.

<sup>3</sup> [Annexe 3 : Effectifs des moins de 3 ans par quartier \(Source : ABS 2019\)](#)

<sup>4</sup> [Annexe 4 : Chiffres clés petite enfance \(source : ABS 2019\)](#)

Avec l'urbanisation croissante de la ville, on peut considérer que la part des moins de 3 ans va continuer d'augmenter dans les années à venir à l'image de l'augmentation globale de la démographie.

### Conclusion sur l'évolution démographique

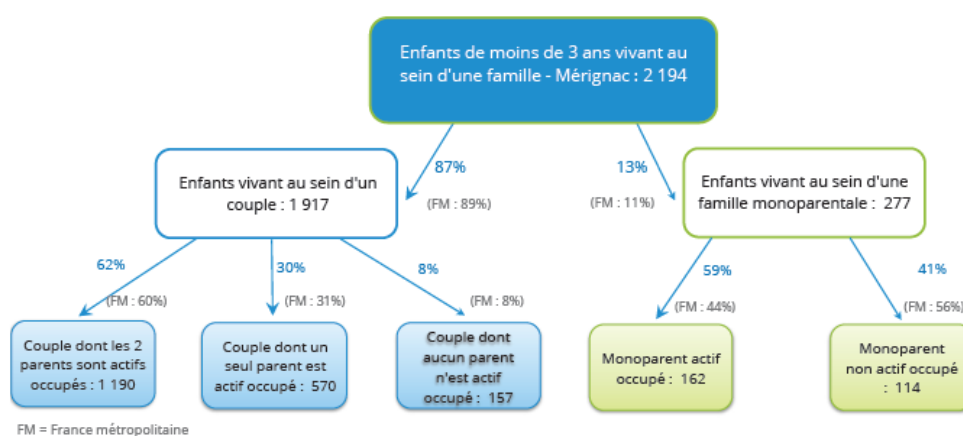
Entre 2010 et 2015, on constate une augmentation de la population mérignacaise de +7,7% en moyenne par an. Cette hausse est visible sur les 0-3 ans également avec une augmentation de +1,6% en moyenne par an<sup>5</sup>.

L'urbanisation croissante et l'attractivité de la ville laissent prévoir une augmentation du nombre de familles emménageant sur Mérignac et donc une hausse des enfants de moins de 3 ans.

#### 4) Les transformations des structures familiales modifient les besoins en mode d'accueil

##### Les enfants de moins de 3 ans selon le type de famille et l'activité des parents

Source : Insee, RP 2015



87% des enfants de moins de 3 ans de Mérignac vivent avec leurs deux parents, soit 1 917 enfants. Cette proportion est moins élevée que la moyenne métropolitaine. Ainsi, 13% des enfants de moins de 3 ans vivent au sein d'une famille monoparentale (soit 277 enfants) : le risque de précarité sociale et économique est plus élevé pour ces enfants vivant avec un parent isolé.

1 352 enfants de moins de 3 ans ont tous leurs parents (en couple ou monoparent) qui travaillent et par conséquent ont peut-être plus que d'autres besoin d'être pris en charge, que le mode de garde soit institutionnel, de voisinage ou familial... Cela concerne 62% des enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille composée d'un couple (bi-activité des parents) et 59% de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale.

271 enfants n'ont aucun de leurs parents en emploi : ils représentent 8% des enfants de moins de 3 ans vivant avec leurs deux parents et 41% de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale. Une situation de non-emploi chez les parents est facteur de risque pour eux et pour leurs enfants, sur un plan financier mais aussi social.

Deux autres paramètres sont à considérer pour une évaluation du besoin : la part des adultes (le plus souvent des femmes) travaillant à temps partiel (24% pour les femmes à Mérignac contre 28% en moyenne métropolitaine) et

<sup>5</sup> [Annexe 5 : Evolution brut et moyenne de population totale et des moins de 3 ans entre 2010 et 2015 \(source ABS 2019\)](#)



la proportion d'actifs occupés âgés de 15 ans ou plus résidant dans le territoire mais n'y travaillant pas (62% pour Mérignac). Ces deux proportions donnent une indication sur la disponibilité des parents pour s'occuper de leur(s) enfant(s) et permettent d'approcher les besoins en mode de garde.

### L'activité des femmes est l'un des facteurs déterminant les besoins en modes d'accueil

Depuis le début des années 90, le taux d'activité féminin de Mérignac augmente ; sur la période récente (2010-2015), il est resté stable autour de 91%.

La garde des enfants reste très largement l'affaire des mères, même si les tendances montrent une légère réduction des inégalités hommes-femmes en la matière. Le nombre d'enfants à charge impacte par ailleurs de manière discriminante les femmes dans leur activité, notamment à partir du 3ème enfant (baisse du taux d'activité, augmentation du travail à temps partiel).

Pour autant, la majorité des mères sont actives et ce quel que soit le nombre d'enfants. En France le taux d'activité des femmes ne cesse de s'accroître et tend ainsi à se rapprocher de celui des hommes. L'accès à un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) est un enjeu primordial pour faciliter la conciliation d'une vie professionnelle avec une vie familiale.

L'inactivité des femmes peut être plus importante sur les territoires qui comptent plus de femmes en âge d'avoir des jeunes enfants. Ne pas travailler (ou travailler à temps partiel) pour s'occuper de ses enfants peut être un choix (parfois plus ou moins contraint par des questions économiques ou autres) mais constitue néanmoins un facteur de risque de précarité pour les femmes en cas de séparation par exemple.

### La scolarisation des enfants de 2 ans

En 2015, Mérignac compte 60 enfants de 2 ans scolarisés\*, soit un taux de scolarisation de 8%. Pour comparaison, le taux de scolarisation à 2 ans de Bordeaux Métropole est de 11%, celui de la Gironde de 10% et celui de la France métropolitaine de 16%.

*\*Les enfants de 2 ans scolarisés sont ceux qui auront 3 ans avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours (sauf besoin éducatif particulier nécessitant une scolarisation précoce)*

### Choix des parents pour la garde de leur enfant :

Cessation ou réduction d'activité pour s'occuper de leur(s) enfant(s)	310 foyers	15%
Recours des familles à la garde de l'enfant par une assistante maternelle	780 foyers	38%
Parents qui ne travaillent pas avant l'arrivée de leur enfant et qui gardent leur enfant	270 enfants	8%
Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	534 places	24%
Enfants scolarisés	60 enfants de 2 ans	8% (taux de scolarisation)

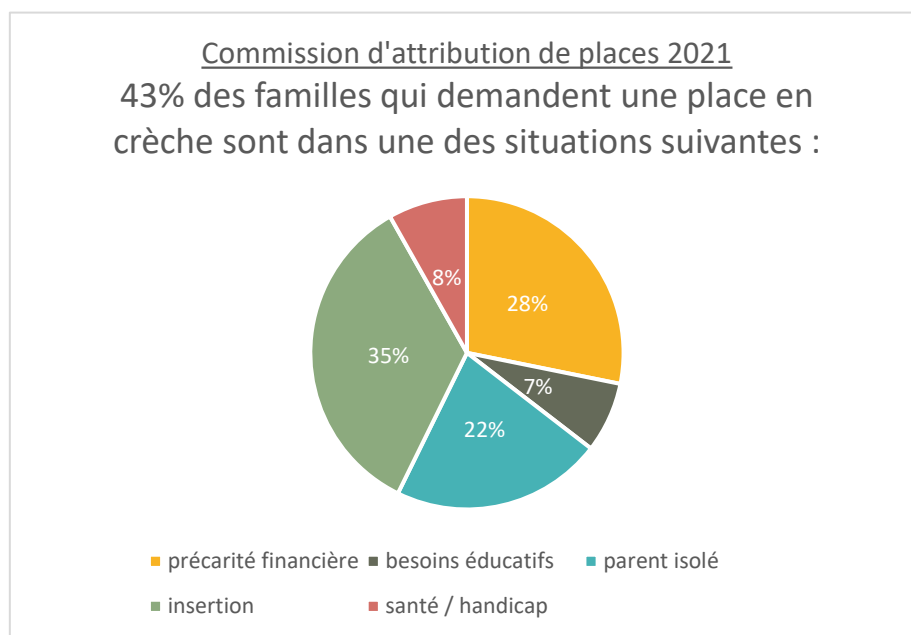
Il est difficile d'avoir des chiffres précis concernant :

- Le nombre de parents qui ont trouvé un mode de garde en dehors de la commune (ex : pour se rapprocher de leur lieu de travail)
- Le nombre de parents qui ont recours à un mode de garde informel (ex : grands-parents, voisins)

## 5) Le choix de l'accueil collectif comme premier choix de mode de garde des parents actifs

La commission d'attribution des accueils en crèches attribue chaque année les places disponibles en crèches municipales et associatives. En 2021, 503 demandes de places ont été comptabilisées pour 163 propositions, soit un taux de 32,3% : une demande sur 3 est satisfaite.

43% des demandes concernent des situations familiales particulières : parent isolé, précarité, insertion professionnelle.



### Taux d'équipement

= nombre de places en EAJE\* / nombre d'enfants de moins de 3 ans

= 541 places / 2 225 \* 100

= 24,3 %

\* Places en accueil collectif (y compris les micro-crèches et les crèches privées) financées par la prestation unique CAF) et les places en crèches familiales.

## II. Présentation de l'offre

La ville de Mérignac accompagne les familles avec une offre tarifaire accessible et une grande diversité de modes d'accueils. Chaque établissement propose un projet éducatif avec des objectifs de sociabilité, d'autonomie, de sécurité affective et d'apprentissage de la vie en collectivité.

Chiffres-clés :

- 1 réseau de 12 multi-accueils collectifs (7 municipales et 5 associatives) dont 1 service d'accueil familial municipal pour l'accueil des 0-3 ans,
- La ville de Mérignac compte 9 directrices pour les structures municipales : 8 directrices sont infirmières puéricultrices et une est infirmière. Pour les structures associatives : 3 directrices sont éducatrices de jeunes enfants, une est psychomotricienne et une est infirmière,
- 10 éducatrices de jeunes enfants assurent la continuité de services dans les structures municipales,
- 13 professionnels de la petite enfance vacataires (3 pédiatres, 5 psychologues, 5 psychomotriciens),
- 2 Relais d'Assistants Maternelles (RAM) identifiés par les familles et les assistantes maternelles comme lieu ressource où chacun peut trouver information, aide, soutien et écoute concernant l'accueil des tout-petits,
- 1 Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) proposé sur deux lieux (Centre et Arlac) pour accueillir les familles et leur permettre écoute, conseils et échange,
- 1 Service d'Accueil Familial (SAF) « la Farandole », composé d'une équipe pluridisciplinaire pour un accueil personnalisé des 0-3 ans au domicile d'assistantes maternelles salariées de la ville,
- 380 assistantes maternelles indépendantes, pour 1186 places,
- La création d'une Maison de la Petite Enfance regroupant plusieurs services de la Petite Enfance (multi-accueil, LAEP, RAM et accueil des familles) : ouverte depuis janvier 2019<sup>6</sup>.

### 1) L'existant : offres municipale, privée associative et privée

#### Accueil collectif

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) se répartissent entre offre municipale (46,5% des places), privée (34,4%) et privée associative (19%), offrant une capacité d'accueil totale de 462 places en 2019<sup>7</sup>. L'offre municipale et associative permet l'accueil de 474 enfants (= nombre d'inscrits au 1<sup>er</sup> décembre 2019 année scolaire dans les structures municipales et associatives)<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> [Annexe 6 : Cartographie de l'offre d'accueil collective sur la ville de Mérignac \(2019\)](#)

<sup>7</sup> [Annexe 7 : Tableau de répartition de l'offre d'accueil collective par type de gestion \(municipale, privée et associative\) et par type d'EAJE \(multi-accueil, micro-crèche et crèche d'entreprise\)](#)

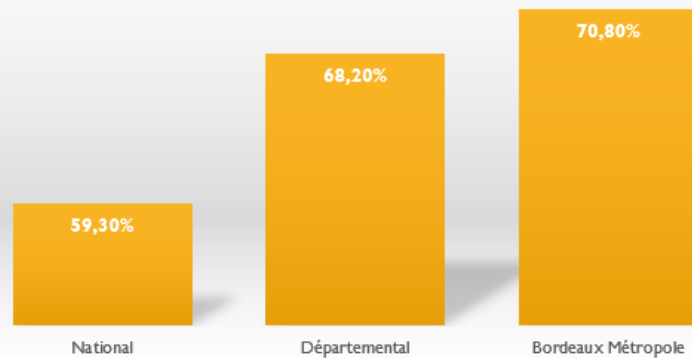
<sup>8</sup> [Annexe 8 : Nombre d'enfants inscrits au 1er décembre 2019 \(année scolaire\) dans les structures municipales et associatives](#)



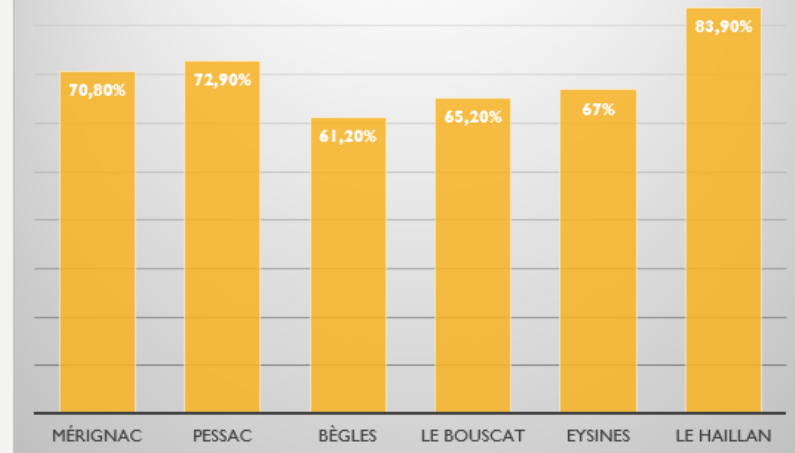
Analyse comparée des taux de couvertures

# TAUX DE COUVERTURE DES MODES DE GARDE DES MOINS DE 3 ANS (TOUT MODE D'ACCUEIL CONFONDU) ANNÉE 2018

Taux de couverture National, Départemental et sur Bordeaux Métropole



Taux de couverture par ville



**Taux de couverture** = Total des places proposées tout accueil confondu / nombre d'enfants de moins de 3 ans

## Synthèse de l'offre d'accueil petite enfance (tout mode d'accueil « formel » confondu)

Mode d'accueil	Capacité théorique d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans
Assistant maternel employé directement par des particuliers	1186	
Assistants maternels de la crèche familiale La Farandole (SAF)	60	
Accueil en EAJE d'accueil collectif	462	
<b>Capacité théorique d'accueil par l'ensemble des modes d'accueil "formels"</b>	<b>1708</b>	<b>70,8%</b>

## Dispositifs (parentalité, RAM, LAEP, CEJ, PEdT...)

- RAM : Relais d'Assistants Maternelles
  - Objectifs :
    - Information, orientation des familles vers les modes d'accueils,
    - Promotion du métier d'assistante maternelle,
    - Professionnalisation des assistantes maternelles,
    - Observation du territoire concernant l'accueil des 0-3 ans.
- LAEP : Lieu d'Accueil Parent-Enfant
  - Objectifs :
    - Offrir à l'enfant et à ses parents un lieu convivial,
    - Conforter ou dynamiser la relation parent – enfant,
    - Développer un espace propice au partage d'expérience,
    - Soutenir les parents dans leurs rôles parentaux,
    - Permettre aux parents d'être écoutés, entendus et non jugés,
    - Favoriser les liens sociaux et lutter contre l'exclusion,
    - Accompagner les parents dans la découverte de leurs propres compétences,
    - Participer à la prévention primaire en accompagnant possiblement les familles à conscientiser une difficulté éducative ou de santé.
- CEJ : Contrat Enfance Jeunesse
  - Objectifs :
    - Financer le fonctionnement des structures d'accueil de mineurs (0-17 ans)
    - Le CEJ permet de financer aussi :
      - La fonction de pilotage (les postes de coordination petite enfance, enfance et jeunesse),
      - La formation BAFA / BAFD (10 places par an à Mérignac),
      - L'ingénierie (études de faisabilité de projets...).
- PEdT : Projet Éducatif de Territoire
  - Objectifs :
    - Garantir une *offre éducative de qualité* permettant le développement et l'épanouissement des enfants et des jeunes,
    - Viser la *réussite éducative de tous* et *lutter contre les inégalités sociales, territoriales et scolaires* en favorisant l'accessibilité aux ressources du territoire,
    - Renforcer la *continuité entre acteurs* et la *cohérence éducative* autour des besoins de l'enfant et du jeune,
    - Associer et accompagner les familles au sein du parcours éducatif de leur enfant et développer *l'accompagnement de la parentalité*,
    - Accompagner les enfants et les jeunes dans leur parcours éducatif vers l'autonomie et la citoyenneté.

- REAAP : Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité
  - Objectifs :
    - Accompagnement et financement des projets liés à :
      - L'accompagnement des parents d'adolescents,
      - L'accompagnement des parents en situation de séparation, de monoparentalité, coparentalité, ...,
      - L'accompagnement des parents d'enfants en situation d'handicap.
      - La place du numérique, des écrans dans la famille,
      - L'accompagnement des nouveaux parents, plus particulièrement des jeunes pères.
- Places réservées pour les familles envoyées par la PMI
- Places réservées pour les familles en insertion professionnelle

Places réservées politique de la ville

Les études nationales tendent à montrer que scolariser un enfant à deux ans plutôt qu'à 3 n'a pas d'incidence significative sur son parcours scolaire et ses chances de réussite. Toutefois la scolarisation précoce peut être un levier pour favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques.

## 2) Taux de couverture des structures d'accueil collectif municipales et associatives

	Capacité d'accueil théorique (2018)	Nombre d'enfants accueillis (2018)	Enfants de moins de 3 ans	Taux de couverture de
CQ CAPEYRON	54	95	565	16,8%
CQ LA GLACIERE	19	39	486	8,0%
CQ CENTRE VILLE	108	261	275	94,9%
CQ ARLAC	65	134	233	57,5%
CQ CHEMIN-LONG	0	0	184	0,0%
CQ BOURRAN	0	0	178	0,0%
CQ LES EYQUEMS	0	0	88	0,0%
CQ BEUTRE	16	28	76	36,8%
CQ LE BURCK	35	80	73	109,6%
CQ BEAUDESERT	0	0	67	0,0%
<b>MERIGNAC</b>	<b>297</b>	<b>637</b>	<b>2 225</b>	<b>28,6%</b>

### III. Enjeux et Orientations

#### Enjeu 1 : Adapter l'offre aux évolutions des demandes

##### **Orientation 1 : Améliorer la visibilité de l'offre et le maillage territorial**

- Objectif 1 : Rendre lisible le parcours des familles en recherche de mode d'accueil
- Objectif 2 : Rendre transparente la procédure d'attribution des places en accueils collectifs
- Objectif 3 : Encourager la diversité des propositions afin d'équilibrer les demandes entre accueil individuel et accueil collectif

##### Actions à poursuivre ou à mettre en place :

###### ✓ **Création d'un guide « Petite Enfance »**

Un guide, spécialement conçu pour les familles ayant au moins un enfant de moins de 4 ans, pourrait faciliter leurs démarches. Ce guide servirait à la fois à présenter les structures municipales et associatives, mais aussi l'ensemble des possibilités de modes d'accueil sur le territoire, qu'ils soient publics ou privés, collectifs ou individuels, ainsi que toutes les propositions à destination des enfants de 0 à 3 ans.

Ce guide devra aussi permettre aux familles de bien repérer les services à solliciter lors de leurs différentes demandes : places en crèches, chez une assistante maternelle mais aussi besoin d'accompagnements, d'informations ou d'orientations. Ce guide devra être réactualisé régulièrement en fonction de l'évolution de l'offre et au minimum à chaque nouveau mandat.

###### ✓ **Un lieu ressource repéré par les familles des 0-3 ans**

La Maison de la Petite Enfance comme lieu d'information, d'orientation pour les familles en recherche d'un mode d'accueil : les familles des 0-3 ans doivent pouvoir se saisir de ce lieu et le repérer comme le lieu d'information pour toutes leurs questions sur les modes d'accueil. Mais aussi un lieu dans lequel les parents peuvent amener leurs enfants de moins de 3 ans pour jouer ou passer un moment avec eux en présence ou non de professionnels de la petite enfance. Ce lieu doit aussi pouvoir proposer des animations et des activités dédiées aux enfants de moins de 3 ans et leurs parents. Les abords du bâtiment doivent être accueillants et facile d'accès pour les parents ou assistantes maternelles avec poussettes.

###### ✓ **Formaliser un cadre réglementaire à l'attribution des places en crèches**

Le nombre de demandes de familles souhaitant une place en crèche pour leur enfant chaque année étant supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'attribution des places ne peut actuellement satisfaire qu'une famille sur trois. C'est pourquoi il est important que les parents puissent comprendre comment sont attribuées les places. Pour cela les critères d'attribution des places doivent leur être communiqués.

La validation d'un règlement de fonctionnement de la Commission d'attribution des accueils en crèches permet de donner un cadre et une ligne de conduite aux membres de la commission d'attribution des places en crèches. Des critères doivent être proposés en fonction des situations à favoriser. Ces critères doivent être objectivés et pondérés, afin de pouvoir donner une équité de traitement à toutes les demandes.

Un groupe de travail composé de professionnels et accompagné par la CAF a proposé des critères d'attribution en fonction de situations sociales repérées : insertion, handicap, emploi, fratrie, situation familiale, ressources des familles, situation éducative particulière.... ainsi qu'un système d'attribution fiable et équitable. Ce règlement de la commission municipale d'attribution de places en crèche doit être délibéré lors d'un conseil municipal à venir.



Le groupe de travail doit s'appuyer sur les différents rapports (« 1000 premiers jours », « Rapport du haut Conseil de la Famille et de l'Enfance sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2018 », « Rapport de l'Observatoire National de la Petite Enfance sur l'accueil du jeune enfant en 2019 »), et tenir compte des inégalités économiques d'accès aux modes d'accueil. Les critères mis en place doivent favoriser l'accès aux familles les plus défavorisées aux modes d'accueils collectifs, tout en prenant en compte leurs situations professionnelles ou en cours d'insertion professionnelle.

Une fois validé, le règlement de fonctionnement ainsi que les critères d'attribution seront rendus publics, afin d'atteindre l'objectif de rendre transparente la procédure d'attribution.

#### ✓ **Faciliter l'accès en crèche pour les enfants issus des familles les plus défavorisées**

D'après le rapport de l'Observatoire de la petite enfance en 2019, les enfants des familles les plus modestes sont plus éloignés des modes d'accueil que les enfants des familles les plus aisées. Parallèlement à ce constat, il est régulièrement démontré que l'accès à un mode d'accueil permet non seulement aux parents de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, de faciliter leur recherche d'emploi, mais que cela présente aussi un enjeu éducatif important pour l'épanouissement et le développement physique, psychique et social des enfants. Ainsi, dans une ambition de justice sociale et de soutien éducatif, la ville souhaite renforcer l'accès aux modes de garde en crèche collective pour les enfants des familles les plus défavorisées ou issues des quartiers prioritaires politique de la ville. Une réflexion est en cours, en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale, pour développer l'offre d'accueil à destination de ces publics fragiles.

#### ✓ **Rendre l'accueil individuel attractif**

Dans la mesure où le nombre de places en crèches n'est pas suffisant pour accueillir tous les enfants dont les parents ont fait la demande, il s'agit de promouvoir le mode d'accueil individuel. Une grande majorité des familles a pour premier choix de mode d'accueil pour leur enfant, l'accueil collectif. Mais, on constate que pour certains parents le projet d'accueil n'est pas clair. L'accueil collectif peut en effet ne pas convenir à certains modes de vie. Néanmoins, le choix se porte quand même plutôt vers l'accueil collectif, parfois par méconnaissance de l'accueil individuel.

Pour cela, les Relais Petite Enfance (RPE) mettront des actions en place tout au long de l'année : temps d'animation et de formation pour les assistantes maternelles, d'informations pour les parents, mais aussi propositions aux parents qui n'ont pas obtenu de places en crèche de pouvoir rencontrer les assistantes maternelles en recherche d'enfants à accueillir.

Cela permettrait aussi de recevoir moins de demandes de places en accueil collectif et d'atteindre l'objectif d'une demande sur deux satisfaites.

D'autre part, le choix de l'accueil collectif par les familles peut être motivé par l'aspect financier. L'emploi d'une assistante maternelle indépendante peut nécessiter un effort financier plus important de la part de la famille. C'est pourquoi, afin de favoriser le choix de ce mode d'accueil individuel, il pourrait être envisagé une aide spécifique (venant compléter le financement PAJE de la CAF) aux familles habitant à Mérignac et qui emploieraient une assistante maternelle implantée à Mérignac. Cette aide pourrait être conditionnée par les ressources des familles.

#### ✓ **Créer un réseau de partenaires publics / privés**

Une animation territoriale de l'ensemble des structures publiques et privées est assurée à l'initiative de la collectivité afin de répondre au mieux à la demande de mode d'accueil des familles de Mérignac. En effet, le maillage territorial des acteurs de la petite enfance permet à la fois d'articuler l'offre petite enfance de façon cohérente sur le territoire, et de fluidifier le parcours des parents à la recherche d'un mode d'accueil.

L'enjeu est de créer un partenariat et de pouvoir informer, orienter et accueillir les familles, notamment lorsqu'elles sont en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant.

En complément, l'objectif est d'appréhender les enjeux de politique petite enfance sur l'ensemble du territoire et d'encourager les partenariats locaux entre les différents établissements.

## Orientation 2 : Développer et faire évoluer l'offre d'accueil petite enfance

- Objectif 1 : Optimiser l'offre municipale
- Objectif 2 : Développer le nombre de places en EAJE en créant des places municipales
- Objectif 3 : Encourager et accompagner les initiatives privées ou associatives en lien avec l'accueil de la petite enfance et favoriser le partenariat public-privé pour faciliter la mise en œuvre de projets liés à l'accueil de la petite enfance
- Objectif 4 : Créer de l'accueil mixte

### Actions à poursuivre ou à mettre en place :

#### ✓ **Travailler sur les recrutements**

Les métiers de la petite enfance sont des métiers en tension : Educateurs de jeunes enfants, Auxiliaires de Puériculture, Infirmières Puéricultrices, CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance. Un travail partenarial avec l'ensemble des collectivités de Bordeaux Métropole en lien avec les organismes de formation et les différents partenaires travaillant sur l'insertion professionnelle pourrait permettre d'analyser les problématiques et de trouver des solutions. Une réflexion du Service Petite Enfance sur les sources de cette problématique de recrutement et sur les recherches de solutions est accompagnée par la Direction du Développement.

#### ✓ **Travailler sur les taux d'occupation des crèches**

Afin d'améliorer la fréquentation et d'optimiser l'occupation des places en crèche, un travail avec la CAF et les directrices de chaque EAJE pourrait être mis en place. Le but étant d'arriver à faire occuper une place en crèche par 2 enfants en moyenne. Un travail sur l'accueil occasionnel doit aussi pouvoir être réalisé par les directrices d'EAJE, afin de répondre à la demande croissante des familles qui ont besoin de ce type d'accueil, d'une part, et d'autre part, pour pouvoir obtenir de meilleurs taux d'occupation.

#### ✓ **Favoriser la création de places d'accueil collectif dans les quartiers les moins couverts**

En prévision d'une augmentation de la population dans les quartiers tels que Beutre ou Chemin long (construction de logements et commerces), il pourra être envisagé la construction d'équipements d'accueil des 0-3 ans. Ces équipements devront pouvoir être pensés en lien avec les autres services : éducation, enfance-jeunesse, mais aussi culture ou soin à la personne... En effet la création d'un multi-accueil proche d'une école ou d'un ALSH peut faciliter l'organisation quotidienne des familles.

A ce titre, des projets de crèches suivants sont en cours d'étude :

- Une crèche municipale dont le mode de gestion reste à fixer de 30 places réalisées au sein du nouveau groupe scolaire dans le nouveau quartier Soleil (2025)
- Une crèche de 30 places située en pied d'immeuble dans le quartier de Pichey avec un portage public ou privé qui reste à déterminer (2025-2026)
- Une crèche associative de 24 places portée par l'APEEF (Association Petite Enfance Enfance et Famille) située dans le projet Gironde Habitat à Caillavet avec 18 places financées par la ville
- une crèche en PSU à gestion privée (Babylou) de 30 places, dans le quartier Marne-Soleil.

#### ✓ **Création de 41 places supplémentaires : Construction d'une nouvelle crèche au sein de la Maison des Habitants de la Glacière pour accueillir les 19 places des Petits Lutins + 41 nouvelles places**

Afin de mieux répondre aux besoins des familles en termes de mode d'accueil collectif, la ville de Mérignac souhaite créer de nouvelles places en crèches. Pour cela, la construction d'une nouvelle Maison des Habitants au sein du quartier de La Glacière, comprendra le déménagement et l'extension d'un multi-accueil pour offrir 60 places. Le projet formulé par la ville consiste à déménager les 19 places de la structure existante « les Petits

Lutins » et de proposer une extension de 41 places. La gestion de cet équipement sera déléguée à un prestataire privé (association ou entreprise) dans le cadre d'une délégation de service public.

Cet établissement pourra donc accueillir les enfants de 3 mois à 3 ans, en accueil régulier et occasionnel. L'amplitude d'ouverture sera comprise entre 7h30 et 19h00, réajustable en fonction des besoins des familles. Une période de fermeture de 4 semaines en été et une semaine en fin d'année sera proposée. Les couches et les repas devront être fournis aux enfants. La structure donnera une priorité pour l'accueil des enfants de Mérignac.

Ce projet comprendra :

- 1 espace d'accueil « salon des parents »
- 6 espaces d'éveil en fonction des tranches d'âges des enfants
- 1 salle de motricité

#### ✓ **Réhabilitation et Extension des multi-accueils Tom Pouce, Croqu'île, Badaboum et Les Ecureuils**

Dans le cadre de la réhabilitation des équipements, devenus trop vétustes ou inadaptés à l'accueil de la petite enfance, la ville de Mérignac a lancé une étude afin de déterminer un programme de réhabilitation et les besoins en extensions de 4 crèches. Un ordre de priorité a été établi afin de procéder aux travaux successivement.

Les crèches concernées sont :

- Tom Pouce (crèche associative) : réhabilitation et agrandissement de la superficie pour pouvoir passer de 16 à 20 places en 2022, puis développer jusqu'à 25 places avant la fin du mandat.
- Croqu'île : réhabilitation afin de pouvoir accueillir réellement 80 enfants (aujourd'hui l'agrément est à 73 places).
- Badaboum : réhabilitation et agrandissement de la superficie pour pouvoir passer de 18 à 25 places,
- Les Ecureuils (crèche associative) : réhabilitation ou reconstruction de la MDH Le Puzzle qui inclue le multi-accueil Les Ecureuils, pour passer de 20 à 25 places.

#### ✓ **Un projet de halte-garderie itinérante pour favoriser l'accès aux modes d'accueil pour les publics les plus éloignés**

Un projet de partenariat avec l'Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire « 1,2,3 Pousse » pour créer une Halte-Garderie Itinérante une fois par semaine à la MDH. Celle-ci serait implantée au sein de la MDH de Beaudésert (quartier prioritaire de la ville) et pourrait offrir un mode d'accueil aux habitants de ce quartier souhaitant bénéficier d'un répit en tant que parent ou d'une activité proposée par la MDH (alphabétisation, atelier loisirs...).

Ce Projet innovant a pour double objectif de permettre aux enfants éloignés des modes d'accueils d'accéder à un accueil collectif pendant quelques heures, voire une journée par semaine ; et de permettre aux familles un répit ou de bénéficier d'une activité proposée par le Centre Social de Beaudésert.

Ce projet pourra permettre de répondre aux besoins des familles du quartier de Beaudésert, notamment en termes de prévention, d'inclusion sociale, et d'accompagnement à la parentalité.

#### ✓ **Développer le partenariat public-privé pour diversifier l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire**

La ville encourage les projets associatifs ou privés d'implantation de structures d'accueil dans les quartiers repérés comme « non couverts », en facilitant les démarches aux porteurs de projets et en participant à la recherche de locaux ou aux financements des places qui seraient intégrées dans la commission d'attribution.

Ainsi, tous les porteurs de projets qui en font la demande sont accompagnés par le service petite enfance en partenariat avec la direction du développement économique de la ville. Le service Petite Enfance participe aux réunions inter-institutionnelles de présentation des projets de structures petite enfance (micro-crèches, EAJE...) qui permettent au futur gestionnaire d'exposer son étude de besoin et son projet face à la CAF, la PMI.

✓ **Augmenter le nombre de places des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**

Création de 85 places municipales et 32 places associatives + 30 places en gestion non encore déterminée et 36 places privées **soit une augmentation de 183 places avant 2026.**

Nombre de places en EAJE (en PSU) mise à jour février 2022

Type de gestion		Municipale					Associatif	Privé *	Gestion à déterminer	
	Offre actuelle EAJE		Création La Glacière (2022)	Extension Badaboum (2024)	Extension Croqu'île (2023)	Chemin Long (2025)	Extension Tom Pouce (2022) Puzzle (2026)	123 Pousses (ESS) (2023) Projet Babilou Soleil (2025)	Pichey (2025)	TOTAL après addition des nouvelles places
	Places publiques et associatives	Places Privées (Hors micro-crèches)								
CQ BEAUDESERT		211						12 places (ESS) 123 Pousses, 1 jour par semaine en Halte-garderie)		211
CQ CENTRE VILLE	127				+ 7				30	164
CQ CAPEYRON	38			+7			9 : Tom Pouce 5 : Puzzle			59
CQ ARLAC	45									45
CQ LE BURCK	35									35
CQ LA GLACIERE	39		+ 41							80
CQ BEUTRE	12	30+4								46
CQ BOURRAN							+ 18 : APEEF	6 APEEF		24
CQ CHEMIN-LONG						+ 30 écoles Soleil		+ 30 places Babilou Soleil		60
CQ LES EYQUEMS										0
<b>TOTAL MERIGNAC</b>	<b>296</b>	<b>245</b>	<b>41</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>36</b>	<b>30</b>	<b>724</b>

\*Le nombre de créations de places en EAJE privés est susceptible d'augmenter avant 2026

Augmentation des places en structures privées : **+ 36 places**

Augmentation des places en crèches municipales ou associatives : **+ 117 places**

Augmentation des places en gestion non déterminée : **+ 30 places**

**Total : 183 places en EAJE supplémentaires d'ici à 2026, dont 117 attribuées par la ville.**

### ✓ **Créer un accueil mixte au sein de la crèche Badaboum et/ou au Service d'Accueil Familial La Farandole**

La ville de Mérignac a la volonté d'expérimenter l'accueil mixte. Ce type d'accueil mêle l'accueil collectif et l'accueil individuel. Il permet de répondre de façon plus adaptée aux besoins de l'enfant en fonction de son âge, chaque enfant pouvant bénéficier des avantages respectifs et complémentaires de ces 2 types d'accueil en fonction de ses besoins.

La réhabilitation-extension de la crèche Badaboum est l'occasion de mener une réflexion sur la création d'un accueil mixte. L'équipe de la crèche Badaboum va revisiter son projet d'établissement en y intégrant la possibilité d'un partenariat avec les assistantes maternelles indépendantes ou du Service d'Accueil Familial du quartier de Capeyron. Les assistantes maternelles pourraient, par exemple, accueillir des bébés jusqu'à leurs 18 mois, puis la place pour ces bébés pourrait leur être réservée en accueil collectif à partir de 18 mois. Les assistantes maternelles pourraient venir avec les enfants qu'elles gardent tout le long de la durée d'accueil de l'enfant depuis son plus jeune âge sur des temps dédiés à la crèche.

D'autre part, le Service d'Accueil Familial de la ville emploie actuellement 23 assistantes maternelles pour un agrément de 60 places. Chaque assistante maternelle est agréée par la PMI pour garder entre 2 et 3 enfants. Ce service, bien qu'offrant un accueil de grande qualité aux familles (encadrement des assistantes maternelles par une équipe composée d'éducatrices de jeunes enfants et d'une puéricultrice, projet éducatif construit, regroupements réguliers, sorties, formations des assistantes maternelles...), peine à atteindre ses objectifs d'occupation des places (dû en partie aux « places relais » réservées en cas d'absence d'assistantes maternelles), et rencontre des difficultés de gestion sont telles que le recrutement des assistantes maternelles, l'hétérogénéité des règles de droit appliquées aux assistantes maternelles des crèches familiales, le calcul du temps de travail...

C'est pourquoi, afin de donner un nouveau souffle à cette structure, une réflexion autour de la possibilité d'un regroupement de 3 à 4 assistantes maternelles au sein d'un même local, type Maison d'Assistants Maternelles, pourrait être menée en lien avec la PMI et la CAF. Il pourrait être proposé un accueil au sein de ce local pour les enfants à partir de 18 mois par exemple. Une organisation resterait à inventer et à travailler en lien avec la PMI, afin de rester dans le cadre réglementaire, tout en trouvant des solutions innovantes pour l'accueil des enfants et en remplissant les objectifs d'optimisation des places.

## **Enjeu 2 : Développer l'accompagnement à la parentalité**

### **Orientation 1 : Accompagner les familles dans leurs choix de mode d'accueil**

- Objectif 1 : Faciliter les démarches des familles en recherche de mode d'accueil
- Objectif 2 : Prendre en compte les demandes particulières et les situations particulières
- Objectif 3 : Réorienter les familles vers l'accueil individuel

### Actions à poursuivre ou à mettre en place :

#### ✓ **Un guichet unique de la petite enfance au sein de la Maison de la Petite Enfance comme lieu repéré par les familles des 0-3 ans**

Le guichet implanté au sein de la Maison de la Petite Enfance est ouvert à toute famille, tant dans le cadre du désir d'enfant, que dans la recherche d'une réponse éducative. Cet espace d'accueil permet aux parents de recevoir un premier niveau de réponse et une orientation.

Il est complété d'un espace « salon des parents » qui favorise la rencontre informelle avec les familles et sert de support à des actions d'accompagnement à la parentalité.

L'espace d'accueil héberge aussi des actions culturelles ou d'informations ciblant la petite enfance et les familles.

Le guichet doit pouvoir renseigner les familles tant sur l'accueil collectif que sur l'accueil individuel, car le RAM est aussi implanté au sein de la Maison de la Petite Enfance.

### ✓ **Des réunions collectives et des entretiens individuels pour les parents et futurs parents**

Des temps d'échanges et d'informations collectives sont engagés pour l'ensemble des familles des enfants de moins de 3 ans de Mérignac.

L'idée de pouvoir répondre de façon réactive aux questionnements de parents pourrait déboucher sur la mise en place de partenariats avec les associations intervenant sur le champ de la parentalité. Par exemple, une puéricultrice de l'association « Naît'Sens » a participé aux réunions d'informations et propose des rendez-vous individuels aux familles qui attendent un enfant.

Les familles peuvent ensuite être reçues pour un entretien plus approfondi proposant :

- Une approche polyvalente pour :
  - o Finaliser les informations aux familles et la démarche d'inscription,
  - o Instruire le dossier d'inscription.
- Une approche spécialisée pour :
  - o Approfondir soit une question liée à la recherche d'une assistante maternelle soit une fragilité sociale ou familiale ou encore une urgence,
  - o Suivre l'attribution des places (y compris associatives),
  - o Recevoir les familles souhaitant aborder une question éducative (parentalité) ou toute question généraliste liée à la petite enfance,
  - o Recevoir les familles ayant une question propre à leur relation à une assistante maternelle ou un professionnel de la garde à domicile,
  - o Recevoir tout professionnel (AMI ou garde à domicile) ayant une question sur le déroulement de son intervention (contrat, relation aux parents ...).

Aussi, une attention particulière est portée pour les habitants du quartier prioritaire Yser-Pont de Madame : des actions seront menées en direction de ce public, dans le cadre des partenariats menés avec les écoles maternelles, la maison des habitants et les associations de proximité.

### ✓ **Développer les actions du Relais Petite Enfance (RPE) (ancien Relais d'Assistantes Maternelle (RAM))**

Afin de mieux accompagner le mode d'accueil le plus utilisé par les familles, l'accueil individuel, la ville a mis en place le dispositif RPE depuis 2006. Le RPE permet en effet, tant aux assistantes maternelles de recevoir un soutien dans leurs pratiques auprès des jeunes enfants, qu'aux parents d'être informés sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire et d'être accompagnés dans leurs choix de mode d'accueil.

Pour rappel, les missions des RPE ont été reconnues dans la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux et codifiées à l'article L. 214-1 du code de l'action sociale et des familles.

La circulaire du 26 juillet 2017 (C.2017-003) décline leurs missions autour de deux axes principaux :

- Une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance,
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

A ces 2 missions principales se sont ajoutées des missions supplémentaires :

- La promotion des activités des assistantes maternelles,
- L'aide au départ en formation continue des assistantes maternelles,
- Le traitement des demandes d'accueil formulées par les familles sur le site monenfant.fr

Depuis le mois de mai 2019, la ville bénéficie de 3 postes d'animatrices RPE, dont deux exercent au sein de la Maison de la Petite Enfance et une sur le secteur d'Arlac. Afin de mieux couvrir le territoire et de s'approcher des recommandations de la CAF, soit 1 animatrice pour 70 assistantes maternelles (plus de 380 assistantes maternelles indépendantes sont recensées à Mérignac), la création d'un 4<sup>ème</sup> poste d'animateur RPE semblerait opportune.

D'autre part, le projet politique petite enfance vise aussi à offrir des espaces adaptés de jeux libres pour les jeunes enfants et de paroles pour les parents, quelles que soient leurs situations (accueillis chez une assistante maternelle, en multi-accueil ou sans mode de garde...). Dans ce sens les dispositifs « Lieu d'Accueil Enfant Parent » ont été mis en œuvre à Arlac et à la Maison de la Petite Enfance, L'Escale. Ce dispositif très utilisé par les familles

mériterait d'être déployé sur le territoire. C'est pourquoi, le poste d'animateur RPE, s'il n'est pas à temps plein, pourrait être complété par un temps d'accueillant en LAEP.

## **Orientation 2 : Développer les lieux et les temps d'échanges entre professionnels et entre les professionnels et les familles.**

- **Objectif 1** : Echanger les pratiques entre professionnels pour favoriser la continuité éducative
- **Objectif 2** : Développer les instances participatives pour les familles
- **Objectif 3** : Promouvoir et aider les projets soutenant les parents et les futurs parents dans leurs questions éducatives

### Actions à poursuivre ou à mettre en place :

#### ✓ **Actions de la Mission Parentalité**

**Café pro** : Rencontres semestrielles autour de thématiques partagées dans le but d'impulser une dynamique entre les acteurs de terrain (professionnels et bénévoles du médico-social, de l'animation, petite enfance, enfance, jeunesse et éducation).

**Journée des acteurs de la parentalité** : Journée proposée tous les 2 ans, animation d'un réseau de l'ensemble des professionnels intervenant dans le champ de la parentalité.

Les professionnels de la petite enfance seront incités à participer à ces temps d'échanges, afin de mieux connaître les acteurs de l'éducation du territoire et engager avec eux des projets communs.

#### ✓ **Les actions parentalité à la Maison de la Petite Enfance dans le cadre du REAAP**

Dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité, des actions sont mises en place au sein de la Maison de la Petite Enfance. L'intégration de ces actions dans la réalisation d'un guide de la Petite Enfance intégrant le « Parcours du parent à la recherche d'un mode d'accueil » permettra de les rendre plus lisibles.

Aussi, la construction d'un programme d'actions d'accompagnement à la parentalité dans le cadre du REAAP donnera la possibilité aux familles de trouver toute sorte de proposition en lien avec l'éducation de leur enfant.

Des actions existent déjà :

- Ateliers « Gestes associés à la parole » en partenariat avec l'association Cultive tes Rêves de Solidarité pour les parents et les professionnels,
  - Poursuite du projet ateliers « Jardinage parents-enfants » à la crèche Badaboum,
  - Partenariat avec le RGPE (expositions, formations...).
- Café des parents à la Maison de la Petite Enfance, animé par la psychologue de la crèche 1 2 3 Copains,

Des actions pourront être programmées :

- Séances de Yoga périnatal à la Maison de la Petite Enfance en partenariat avec l'association « Rondes Créatives »,
- Projet « Bulle de Sérénité » : ateliers corporels pour les parents animés par une psychomotricienne,
- Ateliers autour du sommeil
- Ateliers massage bébé...

#### ✓ **Développer le partenariat entre les acteurs de la parentalité**

Dans le cadre de l'objectif « Renforcer la *continuité entre acteurs* et la *cohérence éducative* autour des besoins de l'enfant et du jeune », des actions communes sont menées par les services enfance et petite enfance. Ces actions visent à anticiper l'entrée de l'enfant de 3 ans à l'école et en ALSH et de mieux comprendre les préoccupations des familles afin de leur donner les réponses les plus adaptées à leurs besoins. Les actions en cours :

- Réunions passerelles entre professionnels des 2 services,
- Projets communs par quartier,

- Formation des professionnels à la Communication Gestuelle Associée à la Parole
- Formation commune aux 3 services (Petite enfance, Enfance et Education) sur le thème du TSA.

#### ✓ **Multiplier les propositions d'instances participatives pour les familles**

Le conseil de crèche est une instance participative qui permet à trois collègues (élus, parents et personnel) de se rencontrer et faire vivre le projet éducatif de la crèche.

#### Les objectifs visés :

- Travailler l'accompagnement des familles de façon globale, à l'échelle du service,
- Permettre aux familles de s'investir au sein du mode d'accueil de leur enfant et d'être force de propositions,
- Montrer aux familles que l'établissement qui accueille leur enfant s'inscrit dans un service de la Mairie et dans un réseau de professionnels,
- Permettre aux professionnels de présenter ensemble les projets communs aux crèches et ceux spécifiques à chaque structure,
- Donner des réponses cohérentes aux questions des familles : donner du sens à ces réponses qui sont pensées à l'échelle du service.

#### ✓ **Développer et faire rayonner le Lieu d'Accueil Enfant-Parent**

Le Lieu d'accueil Enfant-Parent « L'Escale » est aujourd'hui composé d'une équipe pluridisciplinaire de 4 accueillantes et une responsable. Il propose des accueils pour les familles avec enfants de moins de 6 ans ou en attente d'un enfant. Ces accueils sont sans inscription préalable. Depuis la rentrée 2021, il a été constaté une forte fréquentation de ces accueils qui se déroulent sur 3 demi-journées : 2 matinées à la Maison de la Petite Enfance et 1 après-midi au RPE d'Arlac. Ces 3 séances ne semblent pas suffisantes au regard des besoins des familles et d'une augmentation du nombre de familles en situation précaire, ou monoparentale, ou rencontrant des difficultés d'éducation. C'est pourquoi, il semble important de développer cette offre aux familles, en proposant plus de séances et dans des lieux différents de la ville. Une piste serait de proposer un accueil LAEP au Centre social du Puzzle qui se situe à Capeyron, quartier dans lequel beaucoup de familles pourraient bénéficier de ce dispositif.

### **Enjeu 3 : Faciliter l'accessibilité des services d'accueil du jeune enfant à toutes les familles**

#### **Orientation 1 : Accueillir tous les enfants dans leurs différences**

- Objectif 1 : Garantir un accueil aux enfants en situation de handicap
- Objectif 2 : Prendre en compte la situation des familles fragilisées.
- Objectif 3 : Lutter contre l'éloignement de l'emploi lié à l'arrivée d'un enfant.
- Objectif 4 : Favoriser l'égalité fille-garçon

#### Actions à poursuivre ou à mettre en place :

#### ✓ **Améliorer les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap**

Dans le cadre de l'Agenda 21, les associations et la Ville ont élaboré une Charte Ville – Handicap destinée à promouvoir l'intégration de toutes les personnes en situation de handicap (handicap mental, moteur, psychique, auditif, visuel ...) en améliorant leur autonomie par des actions concertées.

De plus, Le haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge préconise dans son rapport sur l'accueil et la scolarisation des enfants en situation de handicap que « les enfants de moins de 3 ans présentant des difficultés spécifiques relevant d'une démarche diagnostique de handicap en cours, ou d'un handicap avéré, doivent bénéficier d'un traitement prioritaire pour une solution d'accueil, qui prenne en compte les besoins de l'enfant, la situation de sa famille et l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire concerné, en application du principe "Zéro sans solution" ».



Il a été constaté une fréquentation croissante des EAJE par des enfants en situation de handicap ou atteints de troubles du développement. Afin de pouvoir accueillir ces enfants dans les EAJE, il convient d'adapter l'accueil aux spécificités de l'enfant et permettre son intégration au sein du groupe d'enfants. Il faut aussi permettre à l'ensemble du groupe de vivre au mieux cet accueil et aux professionnels de prendre en charge ces enfants de façon adaptée et qualitative. Pour cela, des moyens supplémentaires doivent pouvoir être déployés : personnel, matériel... De plus un partenariat étroit doit être mis en place entre les équipes des multi-accueils accueillants et les équipes médicales pluridisciplinaires en charge de la santé de l'enfant en situation de handicap.

✓ **S'inscrire dans une démarche « Crèche inclusive »**

Les crèches sont souvent les lieux qui repèrent au premier niveau les troubles dont peuvent être atteints certains enfants. Ces enfants arrivent rarement en crèche avec un diagnostic établi. Pour autant, ils font partie des effectifs et doivent pouvoir être pris en charge de façon adaptée.

Afin d'aller au-delà de l'intégration des enfants en situation de handicap au sein des EAJE, une démarche tendant vers l'inclusion a été enclenchée. Notamment au sein de la crèche Badaboum dans laquelle l'accueil a été pensé et adapté pour les enfants en situation de handicap, afin qu'ils puissent trouver leur place sans pour autant négliger les besoins des autres enfants. Néanmoins, les autres structures de la ville accueillent aussi des enfants à besoins spécifiques particularité et peinent parfois à trouver des solutions ajustées aux troubles des enfants accueillis par manque de moyens humains dans la plupart des cas. Il s'agit donc de prendre en compte ces arrivées croissantes de familles avec enfants à besoins particuliers dans les EAJE et d'adapter les moyens humains et matériel afin de pouvoir les inclure de façon appropriée au sein des groupe d'enfants.

✓ **Développer les places d'insertion au sein des EAJE**

Depuis quelques années, un partenariat entre le service petite enfance et l'ADSI (Association pour le Développement des Stratégies d'Insertion) Technowest a été tissé, afin de faciliter l'accès à l'emploi aux parents en parcours d'insertion professionnelle. En effet, un des leviers observés pour réussir l'insertion professionnelle des parents est de faciliter la garde des enfants. Il s'agit donc de réserver des places aux parents en insertion professionnelle au sein des EAJE. La place est d'une durée de 3 mois maximum, renouvelable une fois si besoin, afin de donner le temps à la famille de trouver une place en accueil individuel chez une assistante maternelle. Sa recherche sera accompagnée par les animatrices du Relais Petite Enfance.

Les places dites « d'insertion » se situent actuellement dans trois EAJE de la ville. Il sera envisagé, d'une part, de basculer au moins une place d'insertion au sein de la crèche qui sera reprise en Délégation de service public et donc d'accompagner le délégataire dans cette démarche, et d'autre part de mener une réflexion pour proposer une place d'insertion au sein du Service d'Accueil familial qui pourrait être plus adapté pour la continuité d'accueil de l'enfant.

✓ **Des places réservées pour les publics prioritaires au sein des multi-accueils**

Depuis plusieurs années, une convention est signée entre la ville et le département, afin de réserver des places aux familles en situation sociale complexe. Ces places sont situées au sein des EAJE Badaboum et Petits Lutins. Le choix de ces structures a été déterminé en lien avec la PMI, par leur taille (moins de 25 places), plus adaptée à l'accueil d'enfants issus de familles en situation sociale complexe. Les familles sont en effet orientées uniquement par la PMI. Ces places sont financées par le département qui exige que les EAJE accueillant ces enfants orientés par la PMI soient des structures gérées en régie directe par la commune. C'est pourquoi, avec le passage en délégation de service public de la crèche Les Petits Lutins, il sera envisagé de déplacer une de ces deux places dans une autre structure de la ville. Une réflexion a donc été engagée en partenariat avec la PMI, afin de trouver une solution adaptée pour maintenir cette place dans un EAJE régi par la ville.

✓ **Une réflexion globale sur les aménagements des espaces pour favoriser les jeux pour les filles et les garçons**

Dès le premier âge les professionnels de la petite enfance sont vigilants sur l'égalité entre filles et garçons et au partage des jeux au sein des structures d'accueil du jeune enfant. Les aménagements d'espaces sont aussi réfléchis et prévus en ce sens. À la place des différents « coins » séparés, on crée des espaces où les jeux symboliques dits « de filles » et « de garçons » sont mélangés. Ainsi, tous les enfants peuvent avoir plus facilement accès à tous les jeux, même ceux dont ils n'ont pas l'habitude. Il est important de sortir les enfants des stéréotypes de sexe et

de leur offrir une grande variété de jeux dès le plus jeune âge, afin qu'ils puissent développer leur créativité et prendre confiance en eux pour s'épanouir.

### **Orientation 2 : Appréhender l'accueil d'urgence, l'accueil occasionnel et les demandes d'horaires atypiques**

- Objectif 1 : Proposer de l'accueil occasionnel aux familles qui en ont le besoin dans tous les multi-accueils.
- Objectif 2 : Organiser le réseau pour l'accueil d'urgence en multipliant les possibilités
- Objectif 3 : Pouvoir répondre aux besoins ponctuels ou récurrents des familles, qu'ils soient en accueil régulier, occasionnel ou sur des horaires atypiques

#### Actions à poursuivre ou à mettre en place :

##### ✓ **Coordonner le traitement des demandes au sein du guichet Petite Enfance**

Le guichet unique de la petite enfance ou Offre d'Accueil Petite Enfance (OAPE) situé à la Maison de la Petite Enfance est devenu un lieu repéré par les familles en recherche de mode d'accueil, que ce soit de l'accueil régulier ou occasionnel. Les demandes d'accueil régulier sont traitées par la commission d'Attribution des Places en crèche, mais les demandes d'accueils occasionnels doivent pouvoir être traitées tout au long de l'année. De même, ces places doivent pouvoir être proposées aux familles repérées par les professionnelles (familles monoparentales, ou sans emploi, ou avec un besoin de répit...) Afin de favoriser l'octroi de places en accueil occasionnel, l'OAPE situé à la Maison de la Petite Enfance doit jouer un rôle de coordination entre les différentes structures municipales et associatives : centraliser les demandes pour pouvoir faire les propositions à chaque EAJE. Cette coordination devrait pouvoir s'étendre vers les structures privées, afin d'absorber au maximum les besoins des familles en accueil occasionnel.

##### ✓ **Etendre le réseau de partenaires pouvant accueillir en mode occasionnel ou d'urgence**

Dans cette même logique, le traitement des demandes en place d'urgence devrait pouvoir s'opérer au sein de la Maison de la Petite Enfance. Les demandes d'accueil d'urgence peuvent être pour des motifs variés (rupture d'accueil chez une assistante maternelle, situation familiale imprévue, reprise soudaine d'activité d'une famille...) ; Et toutes les demandes devraient pouvoir être étudiées par les professionnelles du RPE et les directrices d'EAJE municipaux et associatifs, afin de trouver ensemble une solution d'accueil. Afin de pouvoir multiplier les possibilités d'accueil et les propositions aux familles, il est nécessaire de pouvoir travailler aussi avec les structures privées et donc d'étendre le réseau de partenaires.

##### ✓ **Créer des structures adaptées à la demande particulière des familles**

Afin de répondre au mieux aux besoins d'accueil des familles du territoire, la création de nouvelles places doit être l'occasion pour la collectivité de s'interroger sur le besoin d'accueil en horaire atypique (tôt le matin ou après 18h30, ou encore le samedi). A chaque création de nouvelles structures ou extension de structures existantes, il conviendra d'interroger le besoin des familles, tant sur le mode d'accueil envisagé que sur les amplitudes ou sur la nécessité d'un accueil le samedi, et de faire une proposition d'ouverture de la structure adaptée aux besoins.

### **Enjeu 4 : Réduire l'impact environnemental des EAJE**

#### **Orientation 1 : Adopter une démarche écologique au sein du service Petite Enfance**

- Objectif 1 : Favoriser les bonnes pratiques
- Objectif 2 : Encourager les nouvelles expériences
- Objectif 3 : S'inscrire dans une démarche éco-responsable

## Actions à poursuivre ou à mettre en place :

### ✓ **Faciliter et poursuivre les pratiques existantes au sein des EAJE, aller plus loin**

Les structures municipales ont toutes pour objectif d'inclure une démarche de développement durable dans les projets pédagogiques. Ainsi, l'ensemble des structures a inclus le tri des déchets dans ses actions auprès des enfants et a remplacé la vaisselle en plastique par de la vaisselle en verre ou en inox. Toutes les structures ont mis en place des activités à base de matériel de récupération et des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Certaines structures se sont équipées de bac à compost et de bacs de terre pour créer des jardins potagers. L'objectif est à la fois d'encourager les pratiques existantes et de pouvoir aller plus loin dans les pratiques, mener une réflexion globale avec l'ensemble des structures pour s'inscrire dans une démarche de développement durable. Toutes les crèches devraient pouvoir être au même niveau d'action, pour cela il s'agit de trouver ensemble des solutions d'économie d'énergie, de lutte contre le gaspillage et réduction des déchets. Une réflexion sur l'utilisation des couches lavables ou encore des produits d'entretien écolabellisés pourrait aussi être envisagée.

### ✓ **S'appuyer sur les ressources, les partenaires de la ville et les initiatives**

La ville de Mérignac est engagée dans un Agenda 21 et détient a créé dans son organigramme une direction de la transition écologique. Le service petite enfance doit pouvoir s'appuyer sur l'expertise et l'accompagnement de la direction de la transition écologique de la ville, mais aussi sur les associations partenaires telles que Cheminement ou Pollens, ou encore sur les partenaires institutionnels comme l'Agence Régionale de Santé pour mettre en place des actions en lien avec le développement durable au sein des structures. De plus, il semble important de tisser un réseau de crèches des villes voisines afin d'enrichir les pratiques et s'inspirer des différentes initiatives.

### ✓ **Mettre en place une démarche d'harmonisation des achats alimentaires et s'inscrire dans le projet de ferme urbaine**

Depuis 2020, le service petite enfance s'est engagé dans une démarche sur l'alimentation des crèches. Cette démarche est accompagnée par la conseillère de gestion du Pôle Âge de la Vie et par le chef de service qualité. Elle a pour but d'une part, d'harmoniser les pratiques et d'autre part d'aboutir à une meilleure gestion des commandes alimentaires. Pour cela il est prévu d'une part d'organiser un plan alimentaire commun à toutes les crèches municipales et une commission de composition des menus constituée de directrices et de cuisiniers, et d'autre part, de monter un marché alimentaire des crèches. Cette démarche va inclure le projet de ferme urbaine. Il sera prévu dans le montage du marché de réserver le lot concernant les fruits et légumes pour la ferme urbaine dès qu'elle sera opérationnelle, afin qu'elle puisse alimenter les enfants des crèches de la ville.

### ✓ **Mener une réflexion sur l'adhésion au label « écolo-crèche »**

Créé en 2009, « écolo crèche » est le 1er label de développement durable dédié à la petite enfance. Il a été créé pour valoriser les efforts des équipes et permet de reconnaître les crèches engagées dans une démarche de transition écologique. Ce label est renouvelable tous les 3 ans. L'objectif premier est de pérenniser les pratiques dans un principe d'amélioration continue et durable. Une réflexion pourra donc être menée avec les structures petite enfance de la ville pour évaluer si l'adhésion au label « écolo crèche » est opportune.

### ✓ **Engager une démarche de végétalisation des jardins des crèches**

Les crèches municipales de Mérignac sont toutes dotées d'espaces extérieurs permettant aux enfants de profiter des espaces verts et de développer leur motricité à l'extérieur. Il s'agit d'aménager ces jardins de sorte que les enfants puissent à la fois évoluer dans des espaces sécurisés et ludiques, tout en gardant les éléments naturels (herbe, arbres, buissons, bois...). L'exploration sensorielle et motrice des espaces extérieurs est essentielle au développement de l'enfant, les espaces extérieurs des crèches sont pensés en ce sens. Il faut que aussi que ces espaces extérieurs soient agréables et ombragés l'été, de façon que les enfants puissent sortir dans les jardins des crèches chaque jour de l'année.

## Orientation 2 : Rendre cette démarche cohérente pour les équipes et les familles afin qu'elles se l'approprient

- Objectif 1 : Associer les familles aux expériences et aux pratiques des structures
- Objectif 2 : Faire entrer les bonnes pratiques dans les gestes quotidiens des enfants et des adultes
- Objectif 3 : Propager, dupliquer transférer les pratiques entre les EAJE

### Actions à poursuivre ou à mettre en place :

#### ✓ **Proposer aux familles des ateliers parents-enfants sur le thème du développement durable**

Les crèches sont des lieux de vie exemplaires qui participent avec la famille à la co-éducation des enfants. Il semble en effet important d'inclure les familles dans la démarche écologique des crèches en proposant des temps d'échanges mais aussi des ateliers parents-enfants. La crèche Badaboum s'est d'ailleurs engagée dans le dispositif REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité) financé par la CAF, en proposant aux familles des ateliers jardinage le samedi matin. La crèche Couleurs de Mon Enfance a proposé, dans le même cadre, un atelier parent-enfant pour fabriquer son déodorant... Ces ateliers ont le double objectif d'accompagner la parentalité et de favoriser les démarches écologiques.

#### ✓ **Inclure les enfants dans les démarches de développement durable**

Si les ateliers parents-enfants incluent autant les enfants que les parents dans la démarche, les crèches ont aussi le souci, au quotidien, d'éduquer les enfants aux gestes qui favorisent le développement durable : encouragement des gestes en faveur de l'économie de l'eau, du tri des déchets, de la lutte contre le gaspillage... le meilleur moyen pour que les enfants puissent adopter ces gestes reste le jeu. D'autre part, l'intervention de l'association « Cheminement » va permettre d'engager pour les enfants une démarche d'aménagement des extérieurs qui leur permettra de mieux profiter des jardins et d'apprécier les différents éléments de la nature.

#### ✓ **Partager les expériences et les dupliquer sur chaque structure**

De la même manière que le remplacement de la vaisselle en plastique par la vaisselle en verre ou en inox qui a d'abord été mise en place dans une crèche, puis, généralisée au sein de toutes les crèches municipales, les démarches qui ont été expérimentées par une des crèches devront pouvoir être évaluées et si elles s'avèrent vertueuses, elles devront être dupliquées sur les autres crèches. C'est pourquoi, l'objectif serait que toutes les crèches municipales puissent bénéficier de bacs à composts et de bacs à potager. De même, les crèches qui auront aménagé leurs jardins pourront en faire bénéficier les autres, afin qu'elles puissent s'en inspirer.

## Enjeu 5 : Développer l'offre culturelle pour les 0-3 ans et leurs familles

### Orientation 1 : Favoriser l'accès à l'éveil artistique et culturel pour les 0-3 ans

- Objectif 1 : Multiplier les propositions artistiques et culturelles
- Objectif 2 : Encourager les initiatives
- Objectif 3 : Proposer un évènement « phare » de la petite enfance

### Actions à poursuivre ou à mettre en place :

#### ✓ **Organiser les temps forts de la petite enfance et en faire un rendez-vous pour les familles**

Depuis plusieurs années le service petite enfance organisait une après-midi festive pour l'ensemble des familles du territoire au parc du Vivier. En 2021 le service petite enfance a travaillé avec les crèches associatives, le service enfance et le service culture pour proposer un évènement inédit, la Balade de la Petite Enfance, à destination de 3 publics : les enfants de 3 à 6 ans 0 – 6 ans, mais aussi les parents et les professionnels qui gravitent autour de la petite enfance telles les assistantes maternelles, les animateurs périscolaires et extrascolaires. Le résultat tenait dans un programme dense, qui a débuté à la Maison de la Petite Enfance avec une exposition sonore le 19

novembre et s'est poursuivi dans les différents équipements culturels et petite enfance de la ville. Les familles et les professionnels ont pu ainsi bénéficier de différentes animations : des déambulations contées et musicales dans les bois, des après-midi lecture, un atelier parents-enfants sur la nature et le land art, des bulles musicales au Krakatoa et à la médiathèque, un atelier bol tibétain à la Vieille Église, portes ouvertes de la ferme pédagogique, des spectacles... Il pourrait être envisagé de programmer une année sur deux ces deux types de propositions aux familles : le temps festif « Fête de la Petite Enfance » au parc du Vivier une année et l'autre année « La Balade de la Petite Enfance ».

✓ **Favoriser les propositions culturelles au sein des structures et faire de la Maison de la Petite Enfance un lieu privilégié pouvant accueillir des résidences d'artistes**

En septembre 2020, la Maison de la Petite Enfance a pu accueillir des artistes en résidence pour la préparation d'un spectacle très jeune public « Tambouille ». Cette résidence a été possible grâce au partenariat entre le service petite enfance et le service culture « Arts Vivants » de la ville, en partenariat aussi avec l'IDDAC. Les enfants des différentes structures ont pu bénéficier de la présence des artistes au sein de l'équipement et ont pu apprécier de voir ce spectacle en construction avec les professionnelles qui les encadrent, pour finalement le voir finalisé quelques mois plus tard avec leurs parents. Il pourrait être envisagé dans le programme de la Maison de la Petite Enfance d'accueillir une année sur deux par exemple une Compagnie d'artistes en résidence.

## **Orientation 2 : Utiliser l'outil culturel comme vecteur de lien social**

- Objectif 1 : Développer le partenariat entre services et avec le tissu associatif
- Objectif 2 : Inclure les familles dans les projets culturels

### Actions à poursuivre ou à mettre en place :

✓ **Tisser un réseau de partenaires culturels et artistiques en s'appuyant sur les services culturels de la ville**

Plusieurs événements organisés par la direction de la culture sont proposés aux structures petite enfance : le mois du tout petit à la médiathèque, les expositions à la Vieille Eglise, les bulles musicales... La volonté des équipes est de pouvoir travailler encore plus en lien avec les professionnels de la culture (médiathèque, arts visuels, arts vivants, conservatoire...) pour que des professionnels de la petite enfance puissent faire partie de l'organisation de ces manifestations. Par ailleurs, des partenariats avec des acteurs culturels locaux tels que le Krakatoa ou le musée des beaux-arts se sont créés et seront pérennisés afin d'inclure ces démarches dans les projets pédagogiques des structures.

✓ **S'associer au service enfance pour participer à l'évènement « Arts du Viviers »**

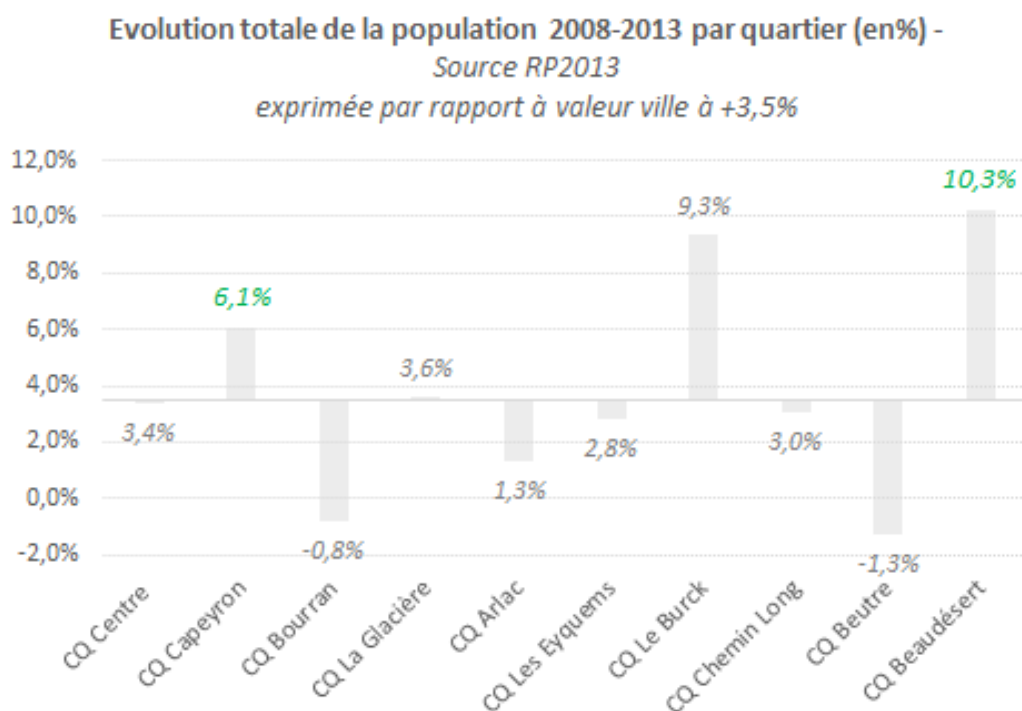
La fête programmée une année sur deux au parc du Vivier pourrait aussi être l'occasion de travailler en lien avec le service enfance et de s'associer sur la manifestation « les Arts du Viviers ». En effet, afin de poursuivre l'objectif de continuité éducative, d'une part et d'autre part, de permettre la réalisation de ce temps festif sans alourdir la charge de travail des professionnels de la petite enfance, tout en leur permettant de s'investir sur un projet, l'inclusion de la petite enfance dans la manifestation « les Arts du Viviers » semble être une solution. Une première expérience a eu lieu en 2021. Elle s'est avérée assez positive pour les familles et les professionnelles qui y ont participé. L'idée serait aujourd'hui de pouvoir mieux anticiper cet événement, travailler plus en lien avec le service enfance et faire de nouvelles propositions pour rendre visible la petite enfance sur cette manifestation.

## Annexes

Annexe 1 : Tableau des effectifs de la population en 2010 et 2015 par quartier (ABS 2019)

<i>Données : ABS 2019</i>	Effectifs en 2010	Effectifs 2015	en	Evol. Brute 2010-2015	Evolution moyenne
CQ CAPEYRON	13 992	14 771		+ 779	5,57%
CQ LA GLACIERE	12 285	13 714		+ 1429	11,63%
CQ CENTRE VILLE	8 942	9 104		+ 162	1,81%
CQ ARLAC	8 282	8 964		+ 682	8,23%
CQ CHEMIN-LONG	7 586	7 574		- 12	-0,16%
CQ BOURRAN	4 331	4 753		+ 422	9,74%
CQ BEUTRE	3 252	3 697		+ 445	13,68%
CQ LES EYQUEMS	2 990	3 110		+ 120	4,01%
CQ BEAUDESERT	1 794	2 594		+ 800	44,59%
CQ LE BURCK	1 689	1 846		+ 157	9,30%
<b>Mérignac</b>	<b>65 143</b>	<b>70 127</b>		<b>+ 4984</b>	<b>7,7%</b>

Annexe 2 : Evolution totale de la population 2008 - 2013 par quartier (en %, Source RP2013)



## Annexe 3 : Effectifs des moins de 3 ans par quartier (Source : ABS 2019)

<i>Données : ABS 2019</i>	Effectifs en 2015
CQ CAPEYRON	565
CQ LA GLACIERE	486
CQ CENTRE VILLE	275
CQ ARLAC	233
CQ CHEMIN-LONG	184
CQ BOURRAN	178
CQ LE BURCK	88
CQ BEAUDESERT	76
CQ BEUTRE	73
CQ LES EYQUEMS	67
<b>Mérignac</b>	<b>2 225</b>

## Annexe 4 : Chiffres clés petite enfance (source : ABS 2019)

		<b>Evolution (2000-2017)</b>
Naissances domiciliées (2017)	<b>771</b> naissances 9 282	<b>-9,3%</b> +8,5%
		<b>Evolution (2010-2015)</b>
Enfants de moins de 3 ans	<b>3,2%</b> de la population (2 226) 3,3%	<b>+1,6%</b> +6,9%
Moins de 3 ans en famille monoparentale	<b>12,6%</b> des 0-3 ans (277) 12,9%	<b>+9,9%</b> +14,1%
Moins de 3 ans dont tous les parents sont actifs	<b>61,6%</b> des 0-3 ans (1 352) 59,0%	<b>-3,3%</b> +3,8%
Femmes à temps partiel	<b>23,6%</b> des femmes salariées (3 503) 24,5%	<b>-2,2%</b> -1,1%
0-10 ans vulnérables	<b>10,1%</b> des 0-10 ans (781) 12,4%	<b>-15,2%</b> -16,2%

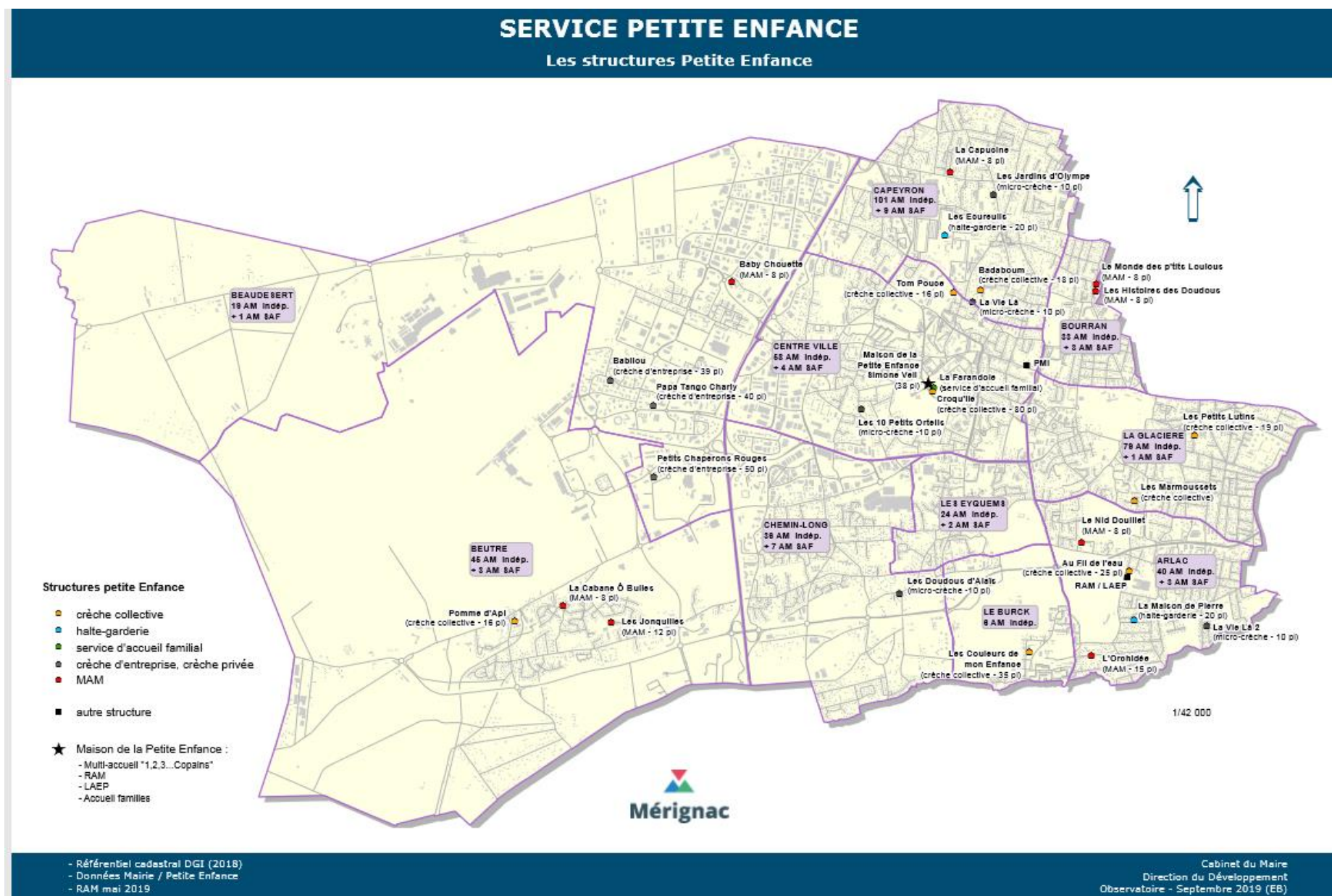
*NB : En orange, valeurs de Bordeaux Métropole*

## Annexe 5 : Evolution brut et moyenne de population totale et des moins de 3 ans entre 2010 et 2015 (source ABS 2019)

	Ensemble de la population					Moins de 3 ans				
	Effectifs 2010	en Effectifs 2015	en Evol. 2010-2015	Brute Evolution moyenne		Effectifs 2010	en Effectifs 2015	en Evol. 2010-2015	Brute Evolution moyenne	
<i>Données : ABS 2019</i>										
CQ CAPEYRON	13 992	14 771	+ 779	5,57%		531	565	+ 34	+ 0,1	
CQ LA GLACIERE	12 285	13 714	+ 1429	11,63%		370	486	+ 116	+ 0,3	
CQ CENTRE VILLE	8 942	9 104	+ 162	1,81%		314	275	- 39	- 0,1	
CQ ARLAC	8 282	8 964	+ 682	8,23%		217	233	+ 16	+ 0,1	
CQ CHEMIN-LONG	7 586	7 574	- 12	-0,16%		215	184	- 31	- 0,1	
CQ BOURRAN	4 331	4 753	+ 422	9,74%		141	178	+ 37	+ 0,3	
CQ BEUTRE	3 252	3 697	+ 445	13,68%		95	73	- 22	- 0,2	
CQ LES EYQUEMS	2 990	3 110	+ 120	4,01%		97	67	- 30	- 0,3	
CQ BEAUDESERT	1 794	2 594	+ 800	44,59%		135	76	- 59	- 0,4	
CQ LE BURCK	1 689	1 846	+ 157	9,30%		74	88	+ 14	+ 0,2	
<b>Mérignac</b>	<b>65 143</b>	<b>70 127</b>	<b>+ 4984</b>	<b>7,7%</b>		<b>2 191</b>	<b>2 225</b>	<b>+ 35</b>	<b>1,6%</b>	
<i>Bordeaux Métropole</i>	<i>721 436</i>	<i>773 542</i>	<i>+ 52106</i>	<i>7,2%</i>		<i>23 367</i>	<i>25 216</i>	<i>+ 1626</i>	<i>7,0%</i>	
<i>Gironde</i>	<i>1 449 245</i>	<i>1 548 478</i>	<i>+ 99233</i>	<i>6,8%</i>		<i>48 880</i>	<i>49 749</i>	<i>+ 869</i>	<i>1,8%</i>	



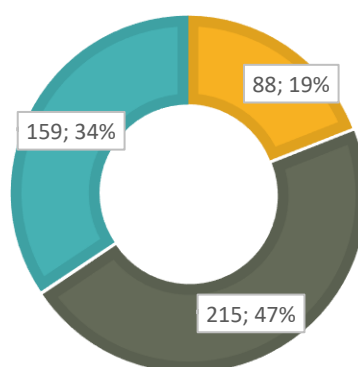
## Annexe 6 : Cartographie de l'offre d'accueil collective sur la ville de Mérignac (2019)



Annexe 7 : Tableau de répartition de l'offre d'accueil collective par type de gestion (municipale, privée et associative) et par type d'EAJE (multi-accueil, micro-crèche et crèche d'entreprise)

Gestion	Nombre de structures	Nombre de places	% de places
Municipale	6	215	46,5%
Privée	6	159	34,4%
Associative	5	88	19,0%
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>462</b>	<b>100,0%</b>

### NOMBRE DE PLACES PROPOSÉ SUIVANT LE MODE DE GESTION



■ structure associative ■ structure municipale ■ structure privée

EAJE	Nombre de structures	Nombre de places	% de places
Multi-accueil	11	303	65,6%
Crèche d'entreprise	3	129	27,9%
Micro-crèche	3	30	6,5%
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>462</b>	<b>100,0%</b>

**Annexe 8 : Nombre d'enfants inscrits au 1<sup>er</sup> décembre 2019 (année scolaire) dans les structures municipales et associatives**

Nombre d'enfants inscrits au 1<sup>er</sup> décembre 2019 (année scolaire) dans les structures municipales et associatives :

	<b>CRÈCHES</b>	<b>NOMBRE PLACES</b>	<b>NOMBRE D'ENFANTS INCRITS</b>	<b>NOMBRE DE FAMILLES</b>
Structures municipales	CROQU'ÎLE	73	75	69
	1.2.3 COPAINS	38	52	49
	COULEURS DE MON ENFANCE	35	42	36
	FIL DE L'EAU	25	39	34
	PETITS LUTINS	19	22	21
	BADABOUM	18	26	25
	SAF LA FARANDOLE	50	42	41
Structures associatives	MARMOUSSETS	20	32	
	LES ÉCUREUILS	20	68	
	LA MAISON DE PIERRE	20	46	
	TOM POUCE	16	19	
	POMME D'API	16	24	
	<b>TOTAL</b>	<b>350</b>	<b>474</b>	